

Guide de l'EJE

Éducateur de jeunes enfants

Bruno Le Capitaine
Annick Karpowicz

Guide de l'EJE

Éducateur de jeunes enfants

5^e édition

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2014

ISBN 978-2-10-070975-5

Illustration de couverture : © Alena Ozerova - Fotolia.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Introduction	1
---------------------------	---

Partie 1 **Fondements et origines**

Chapitre 1	Histoires d'enfance: les enfants de la naissance à 7 ans	7
Chapitre 2	L'éducation enfantine : les modes de garde	19
Bibliographie		53

Partie 2 **Évolution et situation actuelle**

Chapitre 3	La formation initiale	57
Chapitre 4	Le métier d'EJE : emplois, carrières	73
Chapitre 5	La Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants	89
Bibliographie		93

Partie 3**Le jeune enfant en situation d'accueil**

Chapitre 6	L'accueil : problématiques générale et spécifiques	97
Chapitre 7	Jeune enfant en développement : l'accompagnement éducatif	111
	Contrepoint : faire et « se faire »	141
	Bibliographie	147

Partie 4**Le contexte idéologique et institutionnel**

Chapitre 8	L'équipe	153
Chapitre 9	Le projet	159
Chapitre 10	Les partenaires	165
Chapitre 11	Éthique et déontologie	171
	Bibliographie	177

Partie 5**Les cadre réglementaire et institutionnel de l'action éducative**

Chapitre 12	Les principaux repères législatifs	183
Chapitre 13	Les différents acteurs de l'accueil	205
Chapitre 14	Les établissements et services d'accueil de la petite enfance	229
Chapitre 15	L'institution et ses emplois	249

Bibliographie	261
Conclusion	263
Annexes	265

Introduction

L **A PRIME ENFANCE** a tout d'une valeur en soi, refuge où abriter les dernières utopies, terre d'accueil de bâtisseurs animés par d'incoercibles croyances en l'avenir de l'homme. L'enfance est devant nous, promesse d'une aube nouvelle pour une humanité qui, en un siècle, aura tout tenté pour se prouver qu'elle avait raison de désespérer d'elle-même.

Comme le remarquait F. de Singly lors des XIV^e universités d'automne de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants, la famille coexiste aujourd'hui avec les institutions en charge de l'enfant. L'éducation est plus que jamais une coresponsabilité. Les parents plus ou moins consentants, et plus ou moins avertis de la topographie du chemin à parcourir, font route avec des professionnels censés connaître les tours et détours, les ornières et les traverses du parcours éducatif. Le rapport coéducatif s'institue très tôt avec ces professionnels généralement bienveillants, portés par une motivation profonde et sincère vers les jeunes enfants.

Les éducateurs de jeunes enfants¹ (EJE) sont de ceux-ci, figures souvent discrètes, militants convaincus d'une cause que nombre d'entre eux préfèrent défendre au quotidien, en pratique, plutôt que derrière des banderoles susceptibles d'attirer le chaland médiatique. L'EJE est « sociologiquement » réservé, au point de laisser généralement à d'autres le soin d'entretenir le débat sur son identité, les spécificités de son rôle et l'impact de son action.

Cependant, collectivement, les éducateurs de jeunes enfants ont pris de l'assurance ces dernières années, quittant plus qu'à leur habitude le clair-obscur où ils se tiennent consciencieusement, pour s'exposer plus distinctement sur la scène sociétale. Ainsi, la politisation du débat sur les enjeux développementaux de la prime enfance a amené la profession à prendre clairement position en faveur d'un travail de prévention qui ne se laisse pas instrumentaliser par des logiques déterministes. Le temps du débat, la profession a pu réaffirmer les valeurs qui guident son action quotidienne. Sa parole s'est également faite clameur et colère en cette fin de décennie, pour dénoncer, avec les autres professionnels de la petite enfance, l'inflexion néolibérale des réformes gouvernementales et pour

1. L'emploi du masculin pour évoquer la profession d'EJE trahit la réalité : les EJE sont des femmes à près de 97 % !

défendre la qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents dans l'ensemble des établissements et services dédiés.

Les quelque 20 000 EJE recensés récemment par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité² sont dispersés sur les secteurs médico-social et socio-éducatif. Dans les structures d'accueil de la petite enfance, où exercent environ 80 % des EJE, la profession est souvent représentée par un seul ou deux de ses membres au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. Dans ce contexte, bien souvent, rien ne distingue, à première vue, un EJE des autres professionnels.

Question de visibilité : où est l'EJE, sinon à l'arrière-plan quand le jeune enfant et ses parents occupent l'avant-scène sociale ?

Question de lisibilité : que fait l'EJE ? Quel(s) sens donner à son action ? Qu'a-t-il de plus ou de différent, de remarquable donc, que les autres professionnels n'ont pas ?

Sa formation pluridisciplinaire fonde sa connaissance du jeune enfant et de son développement global. Ce spécialiste est en fait un polyvalent, capable d'assumer et d'ajuster sa fonction d'accompagnement éducatif dans toutes les circonstances où il est amené à rencontrer le jeune enfant.

Quand les regards portés sur l'enfant tendent à se juxtaposer ou à s'opposer, quand le projet éducatif tend à édulcorer l'individualité, l'EJE recherche inlassablement la synthèse en s'évertuant à créer la permanence, la continuité et la sécurité auxquelles amarrer le sujet naissant à lui-même.

L'EJE est un clinicien, autant que peut l'être un observateur attentif à la singularité de chacun, à chaque personnalité en construction. Sa démarche est clinique au sens où elle procède de la compréhension qu'il peut avoir de ce qui se joue, jour après jour, ici et maintenant, pour chacun des enfants qui lui sont confiés.

L'EJE est un médiateur, un passeur, qui met à la disposition de l'enfant les matériaux et les moyens de sa structuration personnelle et lui apprend comment miser sur ses propres forces pour aller de l'avant.

L'EJE « évolue dans ce monde imperceptible du "presque rien", selon l'expression de Vladimir Jankélévitch, qui relève d'un travail relationnel complexe, discret et socialement illisible dont les professionnels ainsi que les chercheurs ont du mal à rendre compte³ » (D. Verba, 1993).

Questions de visibilité et de lisibilité disions-nous !

2. Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, « Orientations pour les formations sociales 2007-2009 », p. 51.

3. Verba D. (1993), *Le Métier d'éducateur de jeunes enfants*, Paris, Éditions Syros.

Comme chacun des protagonistes de l'accueil, l'EJE est étroitement dépendant des évolutions croisées des représentations et des pratiques sociales qu'il contribue, à son niveau et à sa manière, à provoquer. Mais, c'est bien à titre de professionnel, chargé de mission éducative, que l'EJE engage une relation avec l'enfant. Sa pratique ne prend sens et ne se légitime que référée à un projet et un cadre institutionnels qui en indiquent à la fois la portée et les limites.

C'est également à ce titre que l'EJE reçoit délégation des parents pour accompagner leur enfant le temps de leur absence. La considération qu'il accorde aux parents et, plus largement, le souci qu'il manifeste des problématiques de la parentalité constitue l'un des ressorts de sa pratique éducative. En tant que travailleur social, l'EJE doit prêter une grande attention aux expressions parentales et veiller à ce que le projet éducatif institutionnel relaie, sans s'y substituer, le projet éducatif des parents.

L'EJE se porte garant pour le jeune enfant de la prise en compte de ses besoins les plus fondamentaux. Il lui appartient de s'assurer que soit relancé, sans dérobade, le travail de réflexion et d'élaboration en équipe et en partenariat afin que l'enfant soit apprécié tel qu'il est et non à travers le seul filtre des projections des adultes qui l'entourent et lui veulent le plus grand bien.

Il y a donc beaucoup à dire et à faire connaître de ce parangon professionnel. C'est l'objectif de ce guide, lequel n'a pas la prétention de tout dévoiler des faits et gestes de l'EJE, de leurs tenants et aboutissants, ou d'épuiser le sujet au risque de dérouter le lecteur.

Destiné aux EJE en poste, aux étudiants en formation, aux candidats à la formation comme aux autres professionnels, ce guide a été conçu comme un recueil de connaissances et un espace de débats.

La profession vient de loin : ses racines plongent profondément dans l'histoire de la société française, et il nous est apparu opportun d'y revenir pour d'autant mieux mettre en valeur ses expressions contemporaines.

Nous avons souhaité problématiser la fonction éducative, débattre de ses enjeux et défis, en cherchant à prendre la mesure des effets de l'évolution des représentations du jeune enfant et de sa place, réelle et imaginaire, au sein de la structure familiale et des structures d'accueil, elles-mêmes affectées par le changement.

Plutôt que décliner les différentes compétences dont peut se prévaloir un EJE, nous avons choisi l'essai, pour la dynamique et la liberté critique qu'il autorise, pour traiter de deux notions essentielles : l'accueil et l'accompagnement éducatif du jeune enfant, bien portant ou en difficulté. Le propos se veut psychopédagogique : l'EJE s'identifie à sa capacité à jouer de l'infini des articulations entre ces deux registres, qu'il s'adresse à un enfant en particulier ou au groupe en général. Point et contrepoint s'enchaînent pour dessiner le profil de l'EJE en tant que praticien impliqué dans un projet éducatif dont il doit prévenir les dérives.

INTRODUCTION

L'exercice de la fonction éducative suppose d'être familiarisé avec le maniement de quelques clés idéologiques et institutionnelles : travail en équipe ; projet ; partenariat ; éthique et déontologie. Nous en précisons les caractéristiques et soumettons les motifs et les conditions de leur utilisation au débat.

Enfin, nous avons cherché à identifier et légitimer la profession d'EJE à partir de ses cadres réglementaire et institutionnel, en la situant précisément sur ses aires d'exercice. L'actualité législative nous a fourni une somme considérable de matériaux nouveaux.

Puisse le lecteur trouver dans ce guide matière à ses élaborations personnelles et professionnelles, et la profession le recevoir comme un hommage à ses qualités et à son engagement.

Partie 1

Fondements et origines

Chapitre 1	Histoires d'enfance: les enfants de la naissance à 7 ans.....	7
Chapitre 2	L'éducation enfantine : les modes de garde.....	19
	Bibliographie	53



Chapitre 1

Histoires d'enfance : les enfants de la naissance à 7 ans

PLAN DU CHAPITRE

- | | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Le jeune enfant en Gaule romaine et au Moyen Âge | 9 |
| 2. | Du Moyen Âge au xvii^e siècle : l'enfance, une préoccupation pédagogique | 13 |
| 3. | La famille moderne et la nouvelle forme d'intérêt pour l'enfant au xviii^e siècle | 14 |
| 4. | L'enfant au cœur de la famille aux xix^e - xx^e siècles | 15 |

1 • Histoires d'enfance : les enfants de la naissance à 7 ans

L'ENFANCE a toujours existé, mais son histoire émerge depuis peu et, en cela, rendons hommage à Philippe Ariès qui a contribué à ouvrir ce domaine de recherches il y a une cinquantaine d'années avec son livre intitulé *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* (1960), première véritable contribution à l'histoire de l'enfance. Depuis, de nombreux historiens se sont préoccupés de l'enfance et de la petite enfance et ont contredit l'idée selon laquelle cette histoire tiendrait uniquement à la naissance du « sentiment de l'enfance » comme nous invite à le penser P. Ariès. L'amour pour les enfants n'est pas une conquête récente¹. Le petit enfant est, à chaque époque, représenté, considéré en fonction des caractéristiques de celle-ci. L'histoire de l'enfance est souvent définie comme une histoire sans parole. Les enfants sont en tout cas les derniers venus dans l'historiographie française au XIX^e siècle. En 1979, Maurice Crubellier ne parle-t-il pas « d'une histoire sans historien » ? Le sujet ne manque pourtant pas d'intérêt. Il faut attendre 1988 pour que Colin Heywood, chercheur anglais, publie « Une histoire partielle des enfants des classes populaires dans la France du XIX^e ». Depuis, les historiens ouvrent de nombreuses pistes de recherches qui infirment les thèses d'Ariès et de ses émules, encore trop largement présentes dans notre société. Le développement récent de l'histoire de l'enfance aux XIX^e et XX^e siècles s'inscrit dans le triple contexte d'une prolifération des objets de la recherche historique, d'un intérêt croissant pour les mentalités et d'une ouverture sur les autres sciences humaines et sociales. Cette histoire de l'enfance profite et bénéficie de ces regards et apports pluriels qui enrichissent la perception que nous pouvons en avoir. Il s'agit donc aujourd'hui de s'intéresser davantage aux contextes sociaux, politiques, économiques et culturels qui président aux attitudes des adultes (hommes et femmes) à l'égard de l'enfance, de les étudier et ainsi de mieux les comprendre.

1. LE JEUNE ENFANT EN GAULE ROMAINE ET AU MOYEN ÂGE

Spécialiste de la civilisation gallo-romaine, Gérard Coulon (2004) souligne que « l'enfant est le grand oublié de l'histoire » et « l'être le plus fragile et le plus éphémère au sein de la famille » mais aussi que les dernières recherches menées sur l'enfant dans l'Antiquité et notamment en Gaule romaine montrent que, déjà à cette époque, les écrits juridiques, médicaux ou philosophiques s'accordent pour valoriser la place du tout-petit. Il est sujet d'attention dès lors qu'il est nommé et reconnu comme pouvant être élevé au sein de la famille. À

1. D. Alexandre-Bidon, D. Lett, *Les enfants au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1997, p. 10.

la naissance, il incombe en effet à la sage-femme d'examiner le bébé. D'autres critères tels l'état de santé de la mère, la durée de la grossesse, la vigueur et la constitution du nouveau-né déterminent la décision de garder et d'élever l'enfant ou de l'abandonner. Gérard Coulon rappelle que le « citoyen romain n'était pas tenu par la loi d'élever tous les enfants nés d'un mariage pourtant légitime ». Les parents pouvaient faire le choix de l'*expositio*, c'est-à-dire de déposer l'enfant dans un endroit éloigné de la demeure mais fréquenté ; l'enfant (s'il ne mourrait pas de faim ou de froid) appartenait alors à ceux qui le recueillaient. Le père détient un pouvoir absolu sur l'ensemble des membres de sa famille (*patria potestas*), il a ainsi droit de vie ou de mort sur l'enfant dès sa naissance. « En soulevant le nouveau-né si c'est un garçon ou en ordonnant que l'on mette au sein la petite fille, le père signifie à la famille et à la société qu'il accepte de nourrir sa progéniture². »

Lorsque la décision est prise d'élever l'enfant, il reçoit son premier bain, marque d'un rituel à la fois de soins mais aussi symbolique de son statut de personne. Le choix du nom se fait quelques jours après la naissance : huit jours pour une fille et neuf pour un garçon. Gérard Coulon indique que dans la tradition gauloise, un individu était nommé par un nom unique, souvent suivi de celui de son père auquel on ajoutait le suffixe « -cnos » qui signifie « fils de ». Le système romain devint rapidement la référence et le citoyen porte alors le *tria nomina*, à savoir le *praenomen* (le prénom), le *nomen* (nom de famille) et le *cognomen* (le surnom propre à une particularité physique ou morale singulière à l'enfant).

L'emballage est recommandé pour protéger l'enfant et éviter les déformations physiques ; il cesse dès lors que l'on considère que l'enfant est suffisamment robuste (vers 40 ou 60 jours selon Aline Rousselle), l'enfant étant alors revêtu d'une simple tunique. L'allaitement maternel est recommandé mais une nourrice peut s'en occuper. D'ailleurs le choix de la nourrice gallo-romaine fait l'objet de recommandations particulières indiquées par les médecins aux mères. L'alimentation de l'enfant fait l'objet d'attention, le sevrage du tout-petit doit être progressif et il doit être sensibilisé à un large éventail de saveurs. Dès la naissance, il reçoit des soins particuliers par exemple le modelage du corps qui se poursuit sur plusieurs mois et qui est réalisé après le bain, l'objectif étant de « sculpter » ce corps, de le fortifier, de gommer les bosses disgracieuses, de le façonner selon les critères de beauté de l'époque.

Le jeu, l'amusement sont des éléments très présents et affirmés comme nécessaires dans l'éducation du jeune enfant. Divers jeux sont donnés aux petits tels les hochets dès le berceau, toupies, cerceaux, yo-yo ou émigrettes, jeux de balles, puzzle, sifflets, osselets, poupées et dînettes, figurines. Les jeux d'éveil et de motricité sont aussi développés pour permettre à l'enfant d'acquérir force

2. D. Alexandre-Bidon, D. Lett, *ibid.*, p. 17.

1 • Histoires d'enfance : les enfants de la naissance à 7 ans

et adresse. Plus tard, vers l'âge de 7 ans, et selon sa classe sociale, l'enfant est scolarisé ou apprend un métier. Notons que même dans les classes aisées, les filles accomplissent rarement un cursus scolaire complet, l'idéal féminin se résume à devenir une bonne épouse, capable de gouverner la demeure et de s'impliquer dans l'éducation des enfants.

Réalisées dans les années 1990, les recherches de P. Riché et D. Alexandre-Bidon ont montré la place qu'occupe le jeune enfant au Moyen Âge en s'appuyant sur des sources et des documents existant à cette époque, tels les textes législatifs, religieux ou profanes, les traités de médecine et les ouvrages scientifiques, les traités pédagogiques, les encyclopédies ou encore les chansons, les hagiographies. Les historiens se sont aussi assurés récemment du concours déterminant de l'archéologie pour étudier la place de l'enfant. Ils identifient ainsi un panel d'objets témoignant de l'intérêt porté à l'enfant, dont des jouets en grand nombre : billes, poupées, petits soldats en métal ou en terre cuite, bateaux miniatures ; diverses enluminures montrent des enfants jouant avec ces objets. Des berceaux, des tabourets, des tables, des écuelles, du matériel scolaire à l'échelle de l'enfant figurent dans cette iconographie. Source précieuse, celle-ci permet de travailler sur des modes de représentation des enfants en les confrontant à la diversité des sources précédemment citées.

Indéniablement, l'enfant a été célébré au Moyen Âge, bien que ses représentations diffèrent selon les nombreuses époques entre la fin de l'Antiquité et le début de la Renaissance. « Pécheurs et malheureux », « mal aimé », « spoliateurs des pauvres » ou « pur et innocent », l'enfant est l'objet d'études, de représentations, d'attention. Les témoignages peuvent traduire la diversité des sentiments qu'il provoque, de la rudesse à l'affection. Les recherches montrent aussi la pluralité et l'imprécision des termes utilisés pour parler de l'enfance.

Au Moyen Âge, les âges de la vie de l'homme sont abondamment évoqués. Parmi les « quatre âges de l'homme » dont P. de Novare est l'auteur, le premier, celui de l'enfance est défini comme suit :

« Le premier âge (ou infantia), c'est l'enfance qui plante les dents et commence cet âge quand l'enfant est né et dure jusqu'à 7 ans, et en cet âge ce qui est né est appelé enfant, qui vaut autant à dire comme non parlant, pour ce qu'en cet âge il ne peut pas bien parler ni parfaitement former ses paroles, car il n'a pas encore ses dents bien ordonnées ni affermies... Après enfance, vient le second âge... on l'appelle pueritia... et dure cet âge jusqu'à quatorze ans » (P. Ariès, 1960).

Ce découpage en étapes de maturation, de la naissance à l'âge de raison, varie selon les auteurs et, s'ils sont juristes, est encore plus précis.

Peu de temps après sa naissance, l'enfant est officiellement prénommé au moment de son baptême et devient chrétien. S'il meurt ensuite, son état de pureté et d'innocence lui permet d'accéder au paradis. S'il meurt avant d'avoir reçu le baptême, il va en enfer. Les parents sont alors coupables de négligence

et peuvent être condamnés à plusieurs années de pénitence. Cependant, cette position de l'Église, considérée comme injuste par les parents, se modifiera progressivement. À la fin du XII^e siècle, les enfants morts sans baptême seront toutefois sauvés de l'enfer, on leur reconnaît « un nouvel état et un nouveau lieu dans l'au-delà : le limbe pour enfant (*limbus puerorum*)³ ». Rappelons aussi qu'à cette époque, la mortalité est particulièrement forte à la naissance ou dans les jours qui suivent : le manque d'hygiène, la malnutrition, les épidémies, la famine, une médecine peu efficace contribuent à cette mortalité importante. Par ailleurs, l'abandon existe, motivé le plus souvent par la situation de pauvreté des parents ; sans être un phénomène massif, l'infanticide aussi, généré soit par un profond dénuement de la famille, soit par la difformité du nouveau-né. Dans la grande majorité des familles médiévales et largement rurales, l'enfant est nourri au sein par sa mère jusqu'à l'âge de deux ans environ. Si la mère ne peut pas allaiter, les médecins donnent alors de nombreux conseils sur le choix de la nourrice, tant sur sa santé que sur les valeurs qu'elle peut communiquer à l'enfant. Les croyances d'alors voulant que le « lait transmette de manière héréditaire, les vertus⁴ » de la mère ou de la nourrice.

Au Moyen Âge, l'éducation de l'enfant se fait auprès des adultes, il reste dans la famille avant de la quitter généralement vers 7 ans. Cette éducation dépend « des conditions sociales » et des périodes du Moyen Âge. P. Riché et D. Alexandre-Bidon (1994) notent qu'à partir du XII^e siècle, les méthodes pédagogiques se transforment avec la « découverte de l'individualisme et la prise en considération de la liberté du jeune ». À partir de 7 ans, l'éducation se poursuit souvent hors du milieu familial. Fille ou garçon peuvent suivre une éducation monastique (l'oblation, le fosterage sont des formes d'éducation courantes pour les garçons), être envoyés à l'école urbaine, paroissiale ou épiscopale, ou bien suivre un apprentissage : éducation chevaleresque ou courtoise pour les enfants des familles aristocratiques ; futur métier pour les autres.

L'éducation religieuse est faite par les parents et ses parrains et marraines. L'éducation du tout-petit est laissée à la mère qui le prend en charge ou le confie à une nourrice. Elles ont la tâche capitale d'éveil, de soin et d'éducation. Le rôle du père est « de nourrir, d'éduquer et d'établir ses enfants », mais il est aussi proche de ses enfants, capable de rester à leur chevet lorsqu'ils sont malades, sensible à leurs besoins. Ainsi, l'enfance médiévale paraît être valorisée, « surprotégée » lors du premier âge puis laissée « au risque de sa vie » au second âge (P. Riché et D. Alexandre-Bidon, 1994).

Vers les XII^e et XIII^e siècles, de nouvelles conceptions de l'éducation apparaissent.

3. D. Alexandre-Bidon, D. Lett, *ibid.* p. 54.

4. D. Alexandre-Bidon, D. Lett, *ibid.* p. 123.

2. DU MOYEN ÂGE AU XVII^e SIÈCLE : L'ENFANCE, UNE PRÉOCCUPATION PÉDAGOGIQUE

L'enfant acquiert progressivement une place auprès de ses parents, il devient un élément indispensable, nécessaire au quotidien ; son avenir et son éducation deviennent des préoccupations. Les représentations de l'enfant se diversifient, mais l'idée que l'enfant est « un infirme qui ne sait que pleurer et vagir », voire, selon l'Église, « un spoliateur des pauvres », perdurera pendant des siècles et sera maintes fois reprise. Il peut être aussi perçu comme « une créature fragile et imparfaite », vision pessimiste héritée de la pensée augustinienne. L'enfant est marqué par le péché originel et n'est pas raisonnable. Saint Augustin reconnaît cependant la faiblesse de l'enfant et donc sa possibilité de rachat : l'enfant est à la fois « un être irresponsable et prometteur ». Il est comparé à une « cire molle » (Père Houdry, 1631-1729) et cette malléabilité devient la base des méthodes pédagogiques.

Au fil du temps, la pensée laïque donne une autre vision de l'enfance. Le petit n'est plus marqué par le péché originel, la bonne méthode d'éducation en est sa libération et c'est justement le projet éducatif qui doit le transformer (Descartes).

Un autre regard s'amorce à la Renaissance. Les moralistes et les réformateurs du système éducatif, généralement des hommes d'Église, des humanistes, des laïques, soutiennent l'essor de la scolarisation. Ils aspirent à une société plus morale et, pour atteindre ce but, privilégient la formation, l'éducation. À partir du XVI^e siècle, le grand réseau des collèges se développe ainsi que les écoles de charité. Les différents ordres religieux fondés à cette époque sont aussi des ordres enseignants (Jésuites, Oratoriens, Jansénistes). Leurs écoles ne s'adressent plus seulement aux adultes, mais aussi aux enfants qu'ils vont privilégier.

Quelles sont les conséquences de cet élan scolaire ? Une des premières est l'isolement des enfants par rapport aux adultes. Ils se retrouvent hors du circuit économique, à l'écart du monde des adultes alors considéré comme souillé et violent. C'est l'école qui va former de bons chrétiens et des hommes raisonnables. Par ailleurs, l'essor de la scolarisation modifie l'idée d'enfance, elle oblige à réfléchir à une autre division de ses temps ou de ses étapes.

Que ce soit dans un projet religieux ou laïc et cartésien, l'enfant reçoit une éducation qui se fait toujours sous la contrainte. L'école introduit un régime disciplinaire de plus en plus rigoureux et dur, prive « l'enfant de la liberté dont il jouissait parmi les adultes » et lui inflige « le fouet, la prison et les corrections » (P. Ariès). Les regards et les attitudes des adultes restent donc encore ambigus.

3. LA FAMILLE MODERNE ET LA NOUVELLE FORME D'INTÉRÊT POUR L'ENFANT AU XVIII^E SIÈCLE

Pour que s'affirme l'intérêt montré au jeune enfant, il faudra, selon P. Ariès, que la vie familiale se développe dans un espace propre. Or, il y a encore, avant le XVIII^e siècle, une persistance forte de la sociabilité traditionnelle. Dans les milieux populaires, cet espace de vie n'existe pas : la vie dans des taudis, l'entassement, la promiscuité sont un ensemble d'éléments peu favorables à l'émergence de la vie familiale. Dans les milieux aisés, ce n'est pas l'espace qui manque, c'est l'intimité. La demeure est un lieu de rencontre, la société du XVII^e siècle est une société de clientèle hiérarchisée dans laquelle les petits s'allient aux plus grands. Tout bourgeois dispose d'un réseau d'amis, de protégés, de parents qui rendent visite. Ces démarches foisonnent tout au long de la journée et de l'année. Cette densité sociale importante interdit l'isolement, l'intimité. D'autre part, la demeure s'oppose à l'isolement car, à cette époque, il n'y a pas non plus de pièces spécialisées qui différencient espaces professionnels et espaces familiaux. Généralement, il y a une pièce unique qui sert à tout ; il y a permanence du regard de l'autre. Loin de constituer un refuge ou un rempart contre le « poids du monde », la famille du XVII^e siècle se distingue par son intense sociabilité. C'est peu à peu que se fait ressentir le besoin de zones d'intimité physique et morale.

14

L'essor de la vie privée contre la sociabilité va se traduire par un aménagement de l'habitat favorable à l'isolement et par des relations sociales plus respectueuses de l'intimité. P. Ariès souligne que dès le XVII^e siècle, « la famille commence à prendre des distances à l'égard de la société » et « désormais, on sépare mieux la vie mondaine, la vie professionnelle et la vie privée ». L'enfant va prendre sa place au sein de cette nouvelle intimité, de cette nouvelle famille heureuse de sa solitude, devenue refuge et, progressivement, lieu d'attention à l'enfant. Ce processus se prolonge au XIX^e siècle, l'enfant raréfié devient l'enfant choyé. Mais cette attitude est surtout celle de la bourgeoisie à laquelle Philippe Ariès rattache l'histoire de l'enfant. Cette classe sociale refuse la promiscuité dans les demeures, mais aussi dans les écoles (écoles de charité) et place ses enfants en pension. C'est aussi une sorte d'affirmation face au peuple et la traduction d'un certain désir de promotion.

Le discours moralisateur de l'époque exalte le rôle de la mère ; les arguments d'ordre médical, philosophique ou démographique enferment le plus souvent la femme dans son sexe, sa maternité. Elle est totalement déterminée dans son caractère pour s'occuper d'enfants :

« La femme est tellement enfermée dans cette maternité qu'elle ne peut occuper autre chose » (Y. Knibiehler et C. Fouquet, 1977).

1 • Histoires d'enfance : les enfants de la naissance à 7 ans

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, le rôle de la mère s'accroît au fur et à mesure que s'étend la sphère de l'intimité familiale. Sous l'influence de Jean-Jacques Rousseau, notamment au sein de l'aristocratie, la mère devient l'éducatrice privilégiée de son enfant, jouant un rôle de médiation entre son enfant et la société. Elle est celle qui prodigue les soins et veille à la santé de l'enfant en devenant l'interlocutrice directe des médecins. Elle accompagne l'éveil, la motricité et le langage du tout-petit, « l'initie au monde de l'écrit en les introduisant très tôt à la lecture⁵ ».

Progressivement, les sensibilités et les attitudes à l'égard des enfants se diversifient, se transforment. L'enfant est moins considéré comme un adulte en réduction que comme un être qui a des droits et des besoins propres. Le changement qui se produit résulte de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment le développement de la scolarisation, la naissance de la vie privée, le souci de la survie et de la santé de l'enfant.

4. L'ENFANT AU CŒUR DE LA FAMILLE AUX XIX^e - XX^e SIÈCLES

La situation des jeunes enfants au XIX^e siècle est souvent décrite comme contradictoire. Ainsi, Catherine Rollet⁶ indique que « les familles s'affranchissent lentement des contraintes sociales pluriséculaires en même temps qu'elles renforcent certains rites⁷ » comme le baptême. L'enfant devient plus rare notamment dans les familles privilégiées et les classes moyennes, il devient l'objet d'attentions nouvelles, sujet d'observation. La survie de l'enfant prend une place majeure dans la conscience collective et individuelle. Les familles protègent l'enfant, se soucient de sa santé, tentent de prévenir les dangers et les accidents de la vie courante à l'image de Pierre Blanchard qui, en 1842, publie un ouvrage sur *Les accidents de l'enfance*⁸ à l'intention des mères « qui trouvent leurs plus doux plaisirs dans les soins qu'exige leur jeune famille » mais qui ont besoin de conseils qui pourront « seconder leur active surveillance ». Ce XIX^e siècle voit la fabrication et la consommation grandissantes des jouets pour enfant, l'émergence d'une littérature enfantine, la naissance de la puériculture et de la pédiatrie.

Mais parallèlement, beaucoup de familles continuent de confier leur enfant à une nourrice, s'éloignant du modèle de la mère éducatrice prôné peu avant. Les

5. E. Becchi, D. Julia, *Histoire de l'enfance en Occident du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. Seuil, 1998, p. 65.

6. C. Rollet, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, PUF, INED, 1990.

7. C. Rollet, *Les enfants au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 2001, p. 13.

8. P. Blanchard, *Les accidents de l'enfance*, Paris, Librairie de l'enfance et de la jeunesse, 1842, p. 5.

institutions collectives d'accueil de la petite enfance et les œuvres d'assistance émergent et se multiplient. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le placement en nourrice prend de l'ampleur, rapidement dénoncé par les médecins et les journalistes qui parlent alors d'industrie nourricière. Ce sont les médecins qui vont ouvrir le débat en attirant l'attention des pouvoirs publics sur les conditions de vie précaire des enfants et la dégradation du sort des nourrissons placés à la campagne.

C'est en 1865 que naît la première Société protectrice de l'enfance à Paris ; cette société a des objectifs de soin et est reconnue d'utilité publique. Progressivement, les médecins considèrent les bébés dignes d'investigations scientifiques, « l'élevage des enfants » n'est plus seulement l'affaire de femmes mais aussi celle des médecins. Les termes de puériculture (1863) et de pédiatrie (1872) apparaissent. On scientifie l'éducation, le corps médical adopte un comportement nouveau à l'égard du jeune enfant désormais étudié à la naissance puis suivi dans son développement tant moral et intellectuel que physique : pesée et rythme de croissance deviennent les témoins privilégiés et scientifiques de la santé de l'enfant. Ces éléments participent à l'élaboration du carnet individuel d'élevage, puis au carnet de croissance futur carnet de santé (Gustave Dron - Paul Strauss). La mortalité infantile fait l'objet de recherches et de statistiques qui démontrent un taux important de mortalité (proche parfois de 45 % avant l'âge d'un an).

La nécessité d'agir devient incontournable, mais quelle importance accorder aux facteurs liés à l'origine défavorable des enfants et à ceux qui peuvent être améliorés comme l'insalubrité, l'ignorance, la superstition, le sevrage prématuré, l'incurie des nourrices... ? Des sujets plus délicats sont abordés : l'abandon, l'infanticide, l'avortement, et plus discrètement la contraception. C'est à cette époque que les réquisitoires contre l'industrie nourricière sont les plus violents. En tout état de cause, c'est une prise de conscience collective de la situation des jeunes enfants et du sort qui les attend. Une nouvelle sensibilité à l'égard des tout-petits émerge.

Rapidement, on s'oriente vers la recherche de solutions et une politique d'aides et de secours est envisagée : allaitement maternel indemnisé (selon les médecins, l'allaitement crée un lien qui est censé limiter les abandons), création d'un secours aux mères célibataires, allocation mensuelle jusqu'aux trois ans de l'enfant... Mais la question financière est au cœur des débats et les allocations seront insuffisantes à retenir les mères auprès de leur enfant, certaines retournent travailler laissant les enfants seuls à la maison (attachés), les conditions sont pires... et les crèches n'accueillent que les enfants de couples mariés et de bonne moralité. On prend conscience des contradictions entre les objectifs financiers d'un côté et moraux de l'autre. Cette question devient une question de société⁹.

9. C. Rollet-Echalier, La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République, Paris, INED, PUF, 1990, p.68.

1 • Histoires d'enfance : les enfants de la naissance à 7 ans

Beaucoup de décisions sont prises en faveur des jeunes enfants à partir des années 1870. Cependant, l'origine de cette politique est antérieure à cette période de l'histoire et bien avant la question des jeunes enfants apparaît comme un problème moral puis comme un enjeu politique.

Catherine Rollet souligne plusieurs enjeux :

- Le premier enjeu est celui de l'enfance comme principe de survie de la nation. Cet enjeu né avant les années 1870, sera renforcé avec la succession de trois guerres franco-allemandes (1870-1914-1939) l'enfance devient « l'avenir de la patrie ». De cet enjeu, découlent des actions qui visent à faire reculer le taux de mortalité des enfants, à promouvoir leur santé.
- Le deuxième enjeu concerne davantage les droits des enfants notamment par rapport à l'augmentation du travail précoce des petits, à leur exploitation par un secteur industriel en pleine expansion. Notons toutefois, que le travail des enfants ne date pas du XIX^e siècle, il est la caractéristique des familles pauvres qui engagent très tôt les petits dans l'activité des adultes, afin de compléter les ressources économiques de la famille, et ce tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Le troisième enjeu est d'ordre éducatif : comment les éduquer ? Deux courants importants s'affronteront à cette époque : le premier, déjà ancien, vise les méthodes d'apprentissage précoce des conduites, avec le renfort de justifications généralement médicales ou hygiénistes ; le second courant met en avant des méthodes pédagogiques dites innovatrices qui tendent à développer le potentiel des enfants.

Le XX^e siècle met en valeur les savoirs sur l'enfance. La société se soucie des espaces proposés à l'enfance : la maison, les écoles, les crèches et autres institutions adaptent leurs locaux et leurs matériels aux besoins des petits. Les aires de jeux et de loisirs spécifiques à l'enfance apparaissent. L'avènement de la psychologie et des pédagogies nouvelles n'est pas étranger à ces nouvelles formes d'intérêt et de compréhension de l'enfant et aux transformations des espaces qui leur sont proposés. Selon Egle Becchi, c'est « un siècle qui a mis l'enfance au centre de nombreuses théories, recherches, préoccupations pédagogiques, sanitaires et sociales, attentives à détailler toutes ses facettes. Enfants normaux et anormaux, enfants des différentes classes sociales et surtout d'âges différents peuplent la scène psychologique et pédagogique du siècle, de mieux en mieux cernés dans leurs spécificités et leurs exigences¹⁰ ».

Au final, comment apprécier alors le sentiment de l'enfance, conséquence de la particularité enfantine, chez les adultes des XIX^e et XX^e siècles ? Ce sentiment dépend des évolutions économiques, démographiques, sociales, culturelles...

10. E. Becchi, D. Julia, *Histoire de l'enfance en Occident du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, 1998, p. 374.